

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
à Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS.

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 26 Mai 1874.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince a conféré la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles à S. A. le Prince Gortschiakoff, Chancelier de l'Empire et Ministre des Affaires Étrangères de Russie.

Par Ordonnance Souveraine du 12 mai, M. le Chevalier Edouard Bordoni, Vice-Consul de la Principauté à Florence, a été promu au grade de Consul dans la même ville.

Par Ordonnance Souveraine du 16 du même mois, M. Victor Stanislas Mussly a été nommé Capitaine dans la Compagnie des Gardes de S. A. S.

Les grands Cordons de *Saint-Alexandre Newsky* et de l'*Osmanié* que S. A. S. le Prince Charles III vient de recevoir presque à la fois de l'Empereur de Russie et du Sultan, constituent des distinctions d'une importance exceptionnelle comme le prouvent les détails suivants que nous avons cru de nature à intéresser nos lecteurs.

L'Ordre de *Saint-Alexandre Newsky* institué en 1725 par l'Impératrice Catherine en mémoire du Grand Duc Alexandre (1218-1263) célèbre par ses victoires sur les Suédois, les Danois, les Chevaliers Teutons et les Tartares ainsi que par sa mort édifiante dans un cloître, est un des plus élevés de l'Empire.

La décoration, qui se suspend à un grand Cordon cramoisi est une croix octogonale en émail rouge ayant aux coins des aigles d'or aux ailes déployées, et au centre l'image du Saint protecteur. La plaque qui se place sur le côté gauche de la poitrine est d'argent à huit pointes; au milieu sur fond blanc s'entrelacent les lettres S. A. entourées de la devise: « *Pro labore et Patria* » et surmontées de la couronne impériale.

Comme les Ordres suprêmes de la *Jarretière*, de la *Toison d'Or*, l'Ordre de *Saint-Alexandre Newsky* ne comprend qu'une seule classe. Cette haute distinction n'est accordée, en Russie, qu'aux personnages ayant au moins rang de major-général; il n'est conféré, à l'étranger, qu'aux Souverains et aux Princes.

L'*Osmanié*, de création plus récente, puisqu'il a été fondé en 1862 (4 janvier) par le Sultan Abdul-Aziz-Khan est considéré en Europe à l'égal des Ordres les plus illustres et les plus anciens. La décoration et la plaque représentent un soleil à huit rayons; au centre, sur un écusson en émail rouge est inscrite en lettres d'or au-dessus [des armes de l'Empire figurées par un croissant, la devise: « Abdul-Aziz-Khan, Souverain Ottoman, qui met sa confiance en Dieu. »

Le ruban est vert bordé de rouge.

L'*Osmanié* comprend depuis 1867, quatre classes, dont la première correspond à la dignité de Grand' Croix, la dernière, au grade d'Officier des Ordres Européens. Le nombre des titulaires est extrêmement restreint. Le Sultan ne le confère, en Turquie comme à l'étranger, qu'aux Princes et aux principaux dignitaires de l'Etat.

Au-dessus des quatre classes, il y a la décoration en brillants qui est une distinction spéciale offerte aux Souverains: c'est celle qui a été envoyée à S. A. S. le Prince Charles III.

Les ordres que le Prince a reçus ne sont pas seulement une marque de la courtoisie personnelle des Souverains, un témoignage des sentiments qu'inspirent si justement ses éminentes qualités, ils ont, croyons-nous, une signification plus haute; ils sont un hommage rendu à l'autonomie et à l'indépendance de la Principauté. Depuis son avènement, le Prince Charles III, avec autant de prudence que d'habileté, s'est toujours appliqué à faire respecter notre nationalité et reconnaître sa souveraineté. On peut dire qu'il a pleinement réussi, et les distinctions qu'il échange avec les plus puissants Monarques, les Traités ou les Conventions qu'il conclut avec tous les états, en sont l'éclatante démonstration. Sans doute, le territoire de notre pays, amoindri par des révolutions successives, est renfermé en d'étroites limites, et notre Gouvernement ne saurait représenter la force et la puissance, mais il a le rare privilège et l'enviable honneur de personnifier au milieu de l'Europe si souvent bouleversée depuis quatre-vingt cinq ans, l'autorité dans son acception la plus pure, l'hérédité dans sa manifestation la plus incontestable, en un mot deux grandes choses dignes de tous les respects: la tradition et le droit.

NOUVELLES LOCALES.

Le Prince a reçu en audience particulière M. Vesey, Consul des Etats-Unis d'Amérique et

M. Schencking, Consul d'Allemagne, à Nice.

S. Exc. le Baron Imberty, Gouverneur Général de la Principauté, a quitté Monaco la semaine dernière pour affaires personnelles. Son absence sera de courte durée.

Le R. P. de Dou, Vicaire Général de Monaco, délégué du S'-Siège pour l'administration ecclésiastique de la Principauté, depuis le rappel à Rome de M^{er} Flugi, a succombé presque subitement, dans la nuit de samedi à dimanche, à une hypertrophie du cœur.

Le R. P. de Dou, était né à Barcelone d'une famille distinguée; il n'avait que 56 ans et rien ne faisait prévoir une fin aussi prématurée. Son caractère affable et conciliant lui avait attiré les sympathies générales; son souvenir restera cher à notre population qu'il aimait et dont il était vénéré.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui mardi.

La magnifique villa que M. Dusautoy possédait dans la Principauté, et dont les étrangers admis à la visiter admirent le splendide parc et les aménagements somptueux, vient d'être achetée par M. le comte Zlotnicki.

Le nouveau propriétaire est disposé, paraît-il, à embellir cette charmante habitation.

Un vent d'est assez violent, suivi d'un orage, est venu fondre sur nous dans la journée de vendredi. La foudre a retenti durant une partie de la soirée, et il est tombé pendant plusieurs heures une pluie diluvienne.

Le temps n'a pas encore repris son état normal; mais nous avons lieu de supposer que nous en aurons bientôt fini avec ces anomalies de la température.

La construction de l'annexe de l'hôtel de Paris, à Monte Carlo, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, avance rapidement. Le premier étage est achevé, et l'on a commencé l'édification du second. Dans un laps de temps très-court, le gros œuvre sera entièrement terminé.

Nous apprenons que M. le Docteur François Guidi, professeur de magnétologie, dont les jour-

naux de Nice ont relaté, l'hiver dernier, les séances et les cures merveilleuses dans cette ville, vient de se fixer à Monaco en compagnie de sa fille M^{lle} Térésa Guidi, pianiste du plus haut mérite. M. Guidi, appelé chez nous pour y soigner une malade, a établi sa résidence à la villa Dumont.

Ce praticien qui a obtenu dans sa longue carrière médicale les résultats les plus remarquables, s'occupe spécialement des maladies nerveuses sur lesquelles il a publié divers ouvrages très estimés.

Un cabinet de lecture renfermant les ouvrages littéraires les plus en vogue, vient de s'ouvrir à la Condamine, grande maison Nave. Cet établissement, dirigé par M. Berck, est une création des plus heureuses, que sauront apprécier non seulement nos concitoyens, mais encore les nombreux étrangers qui fréquentent la Principauté.

Les Bains de Mer.

Si le choix d'une station hivernale est toujours chose sérieuse et quelquefois difficile, le choix d'une plage balnéaire n'est pas moins embarrassant par les conditions nombreuses et variées que celle-ci doit réunir suivant le but qu'on se propose. Disons, tout d'abord, qu'aucune n'est irréprochable et que parmi celles dont la vogue remonte le plus haut on en trouverait plus d'une dont la bonne réputation est quelque peu usurpée.

Dans certaines stations balnéaires, ce qu'on prend le moins, c'est le bain : les amusements, les plaisirs en sont le principal attrait, et dans ce cas il suffit de consulter ses goûts, sa bourse et ses amis. Que serait Dieppe avec ses galets sans les fêtes ravissantes qui en font le rendez-vous du monde élégant ; Trouville dont la plage sablonneuse est admirable et fort bien disposée, mais où il ne manque que l'eau de mer pour le bain, celle-ci étant à moitié dessalée par les eaux de la Touque ? Dieppe, Trouville et les stations analogues ne sauraient convenir à celui qui demande à la mer le rétablissement d'une santé chancelante.

Les plages de la Manche ont été pendant longtemps seules fréquentées par les étrangers, ce qu'explique leur proximité de la capitale. Quelques années nous séparent à peine de la création des premières stations marines de l'Océan : Biarritz avec ses trois plages, Arcachon simple hameau rapidement transformé en grande ville, La Tremblade, Pornic, etc. Sur le littoral méditerranéen on ne trouve que les plages de Marseille et de Monaco convenablement aménagées pour le bain, et encore, la première ne verra-t-elle jamais ses établissements balnéaires fréquentés que par les personnes de l'endroit, ou par les rares baigneurs qui veulent retrouver la ville même à la mer. Quant à Monaco qui, comme station hivernale et par sa plage balnéaire est appelé à un sérieux avenir, nous y reviendrons plus loin. Monaco est destiné à devenir dans la Méditerranée ce que sont Biarritz et Arcachon sur les côtes de l'Atlantique : un séjour d'hiver et d'été.

Les auteurs sont loin d'être d'accord sur le choix du climat pour une cure marine. Tandis que les uns veulent les climats doux et même chauds, les autres les recommandent vifs et fortifiants. La vérité se trouve de part et d'autre, à condition, toutefois, de n'être pas trop exclusif. En effet, selon la latitude et l'exposition, l'eau de mer présente des propriétés très-tranchées qu'il importe de connaître et qui dépendent de sa température, de sa composition chimique, de l'état de l'atmosphère et de l'orientation

de la plage.

La température de la mer oscille entre 15° et 20° sur les bords de la Manche, et de 18° à 28° sur les plages de notre littoral. D'une part, une eau modérément froide ; de l'autre presque tiède à certaines heures de la journée. Quant aux principes minéralisateurs, on trouve sur mille parties d'eau : dans la Manche 32,6 et 38,6 dans la Méditerranée. Le bain dans les mers du Nord a pour caractère prédominant d'être froid et les effets sont réellement ceux du bain froid ; dans le midi, c'est le vrai bain minéral à température indifférente. « Dans les premières, dit M. Lévy, saisissement plus ou moins pénible dès l'entrée et pendant la durée de l'immersion ; parfois on s'y croirait dans un milieu hérissé de pointes aiguës, et rarement peut-on y prolonger son séjour ; au contraire, dans les mers du Midi, le contact du flot est moelleux et comme velouté ; les habitants de leur littoral s'y plongent avec délices et y séjournent plusieurs heures sans épuiser cette sorte de volupté. »

Tout le monde connaît la sensation violente qui accompagne l'immersion du corps dans l'eau froide : sentiment de constriction à la base de la poitrine précédé d'un frisson intense, gêne de la respiration, oppression, les forces musculaires sont engourdies, les membres tremblent, les dents claquent et la peau prend cet aspect particulier connu sous le nom de « chair de poule. » Le sang est refoulé de la périphérie du corps au centre. Après un temps assez court, commence la réaction qui constitue le retour à l'état normal. Les symptômes que nous venons de signaler s'amendent peu à peu et à l'anxiété première succède un sentiment de bien être indéfinissable ; la chaleur se répand sur la peau qui est bientôt colorée. Ce nouvel état persiste pendant quinze à vingt minutes, et si on ne sort alors promptement du bain, le bien-être diminue jusqu'à ce qu'un nouveau frisson ramène l'organisme dans l'état que nous avons décrit plus haut et nécessite une nouvelle réaction.

La durée du bain froid est variable suivant les individus et doit être proportionnée à la force de réaction du sujet. Si la réaction manque, le baigneur reste en proie aux suites graves et parfois mortelles d'une congestion du cœur, des poumons ou du cerveau.

Le bain froid ne saurait être conseillé aux enfants trop jeunes, aux personnes âgées, aux sujets débilités, enfin à ceux qui sont prédisposés aux congestions ou aux hémorragies du poumon et du cerveau. Le bain de mer dans un climat doux et même chaud leur est plus convenable.

Nous avons dit que sur les bords de la Manche l'eau n'agit que par sa température peu élevée. Le froid agissant comme un astringent puissant s'oppose à l'absorption des substances minérales qui n'atteint son maximum d'intensité qu'entre 20 et 25°. Toutefois, nous devons dire que l'action excitante que l'eau de mer exerce sur la peau contribue singulièrement à favoriser la réaction spontanée. Le bain froid constitue un fortifiant vital, un puissant tonique.

Sur les bords de la Méditerranée, le bain de mer expose rarement à des accidents de concentration : c'est un véritable bain minéral, dont l'action est analogue à celle des eaux de Salins (Jura), de Bex (Suisse), de Baden-Baden, de Kreuznach, de Hombourg, le principe minéralisateur étant le même : le chlorure de sodium. L'eau de mer contient en outre des bromures et des iodures en petite quantité.

Les différences que nous venons de signaler entre les bains de mer sur les plages du Nord et ceux de la Méditerranée détermineront le choix du climat.

Les affections auxquelles s'adressent les bains dans la Manche ou dans le Sud sont essentiellement du ressort médical et nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Après le choix du climat vient celui de la saison. Dans le Nord, les limites extrêmes sont du 15 juin au 15 octobre ; la saison moyenne est du 15 juillet au 15 septembre. Dans le Sud on se baigne dès le mois de mai jusqu'en novembre. Les plages de la Méditerranée conviennent de préférence au printemps et en automne ; celles de la Manche pendant l'été.

Le climat choisi, reste à déterminer la plage balnéaire vers laquelle on se dirigera. Nous avons cité les inconvénients de Trouville où l'eau du bain est un mélange d'eau douce et d'eau salée ; nous en dirons autant de Royan (Charente-Inférieure) où se rencontre la même particularité et où les eaux de la plage sont de plus, souillées par l'égout de la ville.

Le voisinage des marais doit être soigneusement évité, surtout dans la Méditerranée où les chaleurs de l'été et de l'automne développent dans les terres marécageuses des miasmes fébriles qui peuvent atteindre les baigneurs. La moitié Ouest du littoral méditerranéen français, plate, sablonneuse, est coupée par des embouchures de rivières et entourée de marais très étendus. La moitié Est est très escarpée et formée par une succession de caps et de belles baies sablonneuses et couronnée à petites distances par de hautes montagnes.

Les plages à fond de galet présentent de sérieux dangers par les gros temps. La mobilité du fond expose le baigneur à être le jouet de la vague et le plus souvent la pente assez haute compromet la station debout ; sur les galets mobiles les pieds peuvent être blessés, ce qui est inévitable quand la mer est un peu forte et ce que peuvent affirmer ceux qui ont fréquenté les bains de Fécamp. Toutes les plages de la Seine-Inférieure, Dieppe, Etretat, Le Havre, présentent cet inconvénient.

Parmi les plages à fond de sable, il faut éviter celles dont le sol est inégal ou dont les bancs sablonneux peuvent être déplacés par les fortes marées ou par les courants : le sol s'y transforme en un bourbier qui ne tarde pas à s'effondrer. Il faut rechercher celles qui sont formées de sable assez solidement tassé pour que le pied n'enfoncé pas et que le niveau du fond ne soit pas exposé à changer avec la marée. Ces dernières ne sont toutefois pas exemptes de reproches et la limpidité de l'eau y est quelquefois troublée par le mouvement des vagues, mais la sécurité du baigneur fait pardonner facilement ce défaut.

D^r GUEIRARD.

(La suite au prochain numéro).

CHRONIQUE DU LITTORAL.

San Remo. — L'*Avvenire* annonce la création future dans notre ville, d'un vaste établissement de bains de mer. Une Société s'est formée dans ce but.

Nice. — On lit dans le *Journal de Nice* :

Les sociétés savantes, et surtout celles du Midi, s'empressent de nommer des délégués pour assister au centenaire de Pétrarque qui va avoir lieu à Avignon, et ils votent des prix pour les lauréats de divers concours.

L'Académie de Béziers donne un rameau d'olivier en argent ; la Société pour l'étude des langues romanes, deux fleurs en bijouterie ; les Académies de Marseille, de Nice et d'Apt, des médailles en vermeil ; celle des Félibres, un ou deux prix. Toutes les com-

pagnies littéraires se font un plaisir de coopérer ainsi à la fête internationale par des offrandes de primes.

Dans les correspondances réciproques entre le comité de Provence et le comité d'Italie pour la célébration du centenaire de Pétrarque, les deux pays échangent des marques de vive cordialité et de véritable fraternité internationale.

M. le comte Citadella, sénateur italien, président de la commission de Padoue, appelle la France et l'Italie deux nations sœurs et dit que ce n'est point par hasard qu'elles ont été placées aussi près l'une de l'autre mais pour être unies dans une communauté de sentiments et d'intérêts.

— Vendredi, vers 9 heures du soir, dit le *Journal de Nice*, la foudre est tombée sur une maison de la rue Papon, en passant par une mansarde habitée par cinq ou six personnes, et après avoir ravagé toute la toiture, elle est descendue dans les écuries de M. Fideu. Tout le monde en a été quitte pour la peur, et quelle peur.

Antibes. — On annonce qu'une barque montée par plusieurs hommes et surprise par le coup de vent d'est qui s'est abattu tout-à-coup jeudi soir sur notre littoral, a chaviré au large du Cap. Deux hommes de l'équipage ont été noyés.

Cette barque était le *Saint-François Nicolas*, de Nice.

Cannes. — Le mauvais temps, qui n'a cessé de régner pendant trois jours, dit le *Courrier*, a fait de grands ravages dans nos campagnes. Les orangers en fleurs ont été secoués fortement et le vent a emporté une partie de leurs récoltes; beaucoup de vignes, dans les endroits où il y a des courants, ont vu leurs tiges arrachées du cep par la violence de l'ouragan. Il est hors de doute que les arbres à fruit n'aient souffert également.

Toulon. — On lit dans la *Sentinelle du Midi*:

Il serait bien temps que, parmi tant de prétendus remèdes inventés contre la maladie de la vigne, on en découvrit un dont l'efficacité fut reconnue et constatée.

Le phylloxera a fait décidément son apparition sur notre littoral même, où la vigne a été déjà si cruellement éprouvée par l'oïdium.

On nous signale comme particulièrement atteint par le fléau, le beau vignoble de la Coudoulière, sur le rivage de Saint-Mandrier, dans l'ancienne propriété Ambiel, appartenant aujourd'hui à M. Woertz.

Le phylloxera s'y est étendu sur presque un hectare de superficie et ses ravages menacent de gagner de proche en proche tout le vignoble jusqu'au chemin de la presqu'île.

Espérons que la mission qu'a reçue, de l'Académie des sciences, M. Duclaux, professeur de la Faculté de Lyon, à l'effet de trouver un moyen efficace de se débarrasser de ce redoutable ennemi de nos vignobles, sera couronnée d'un plein succès.

Marseille. — Nous avons subi, ces jours derniers, des temps qui n'avaient certes rien de printanier. Le beau mois de mai qu'ont toujours chanté les poètes, s'est mis en tête, cette année, de donner un démenti formel à tous ces énamourés de la rime qui l'ont toujours paré de mille atours.

Des bourrasques, de la pluie, de la grêle même — il en est tombé dans la campagne — tel sera le bilan de mai 1874, quand il aura cessé d'être. Que ce jour soit proche, très-proche même, car autrement notre établissement de bains de mer des Catalans ouvert pour la forme depuis le 9, risquerait fort de ne pas faire fortune cette année.

Nous payons d'ailleurs aujourd'hui les beaux temps exceptionnels que nous avons eus en février dernier.

Dans la campagne on craint que si les pluies continuent, le foin, coupé maintenant, ne soit endommagé.

— Le ministre de la marine vient d'être avisé, dit le *Petit Marseillais*, de l'arrivée prochaine dans les eaux françaises de deux navires japonais, le *Nessi-Kan* et le *Roodjo-Kan*. L'équipage de chacun de ces navires est composé de marins japonais commandés par un officier français. Tous les deux portent le pavillon japonais,

qui est un disque rouge sur fond blanc.

Le prince Khetsisk-Maroo, daïmios de première classe et directeur de la Monnaie de Yeddo, est sur l'un de ces navires. Ce grand dignitaire vient, avec toute sa famille, composée de sept enfants, habiter pendant quelque temps la France.

COURRIER DE PARIS

La succession de M. Beulé au poste de secrétaire perpétuel de l'Académie est revenue sur le tapis. La commission nommée par l'Académie des Beaux-Arts s'est réunie samedi pour dresser la liste des candidats; cette commission se composait de MM. Questel, Henriquel, Jouffroy, Ambroise Thomas et Cognet.

Les candidats proposés, à la suite de cette réunion, sont les trois précisément auxquels, dans une de mes précédentes lettres, j'accordais le plus de chances, MM. Henri Delaborde, Guillaume et Charles Blanc. Mais l'Académie demeure toujours libre.

M. de Chennevières directeur des Beaux-Arts a eu une idée: la peinture historique se meurt en France, il faut essayer d'en raviver le goût chez nos jeunes artistes. Si je créais, s'est-il dit, un *Prix de Rome* non plus pour des élèves, mais pour des concurrents sortis déjà de l'Ecole, un prix de Rome qui serait décerné par exemple à l'un des médaillés du Salon, chaque année? Pourquoi pas? Ce serait « le Prix du Salon » parbleu! Sitôt dit, sitôt fait. M. le directeur des Beaux-Arts écrit à M. le ministre, et celui-ci répond au rapport de celui-là par un décret. Voilà donc une récompense nationale de plus, je suis ravi de l'intention. En dirai-je autant des moyens qu'on me paraît devoir choisir pour arriver au résultat? Pas précisément. Je trouve le programme un peu vague. Il faut d'abord que le peintre ait moins de 32 ans; passe encore, car il est certain qu'on ne peut songer à envoyer à Rome pour étudier un homme déjà vieux, et qu'il faut un peintre jeune. Le chiffre de la pension annuelle est convenable, 4,000 fr. par an, quoiqu'il soit juste de convenir qu'un peintre médaillé n'est pas en telle situation, qu'une somme de 4,000 fr. lui paraisse bien extraordinaire. Mais ce n'est pas sur ces points que porte ma critique. Le décret dit que le jury devra décerner ce prix à celui des médaillés de moins de 32 ans auquel il « reconnaîtra, par ses œuvres exposées, les qualités les plus propres à profiter d'un séjour de trois ans à Rome. » Eh bien! voilà qui rendra la situation du jury au moins délicate, et qui ouvrira le champ aux récriminations. Ce ne sera pas la meilleure toile qui sera récompensée, comme on pourrait l'espérer toujours, mais la toile où l'on croira découvrir les plus sérieux penchants au voyage de Rome. Je ne veux pas insister, mais je suis sûr que ce point du programme du nouveau Prix soulèvera partout les appréhensions qui me sont venues à sa première lecture.

Au fond, messieurs les peintres sont, de tous les artistes, les moins à plaindre. Ils ont des expositions, des concours, des prix, et mille moyens de vendre leurs œuvres. Comme ils doivent rire des poètes, par exemple, qui en sont réduits à la maigre chère des faveurs académiques et des tournois des jeux floraux, et dont les livres font la terreur de ceux qui les éditent!

Je vous ai parlé, l'autre jour, des quatre panneaux de M. Boulanger, destinés au foyer de la danse au Nouvel Opéra et qui sont exposés depuis quelque temps, à l'Ecole des Beaux-Arts. Ces panneaux sont fort beaux. Ils représentent la danse antique, la danse idyllique, la danse guerrière et la danse voluptueuse. Le dernier est le plus remarquable; il est conçu dans l'idée du fameux groupe Carpeaux.

Les panneaux ne tarderont pas à être posés, car le foyer de la danse est très-avancé. Le plafond est terminé et on place déjà les statues d'enfants qui garniront les faces.

Le grand foyer est également prêt d'être achevé; on dore le plafond, et les vingt colonnes qui le supportent sont en place. Ce plafond est en mosaïque vénitienne. Vous savez que c'est M. Garnier lui-même qui a trouvé ce genre d'ornementation d'un très-joli effet. Le nouvel opéra sera décoré en plusieurs de ses parties de ces mosaïques superbes.

MM. le prince de Metternich et le comte de Montebello se sont rencontrés jeudi vers cinq heures du soir, dans les bois de Saint-Cloud, du côté de Garches, et se sont battus à l'épée. On avait fini, de part et d'autre, par s'offrir réciproquement le choix des armes. Dès la première passe, M. de Montebello a été touché au bras. Le combat a cessé. On dit, d'ailleurs, la blessure sans gravité. Voilà une affaire d'honneur vidée. Un journal qui aime sans doute les rapprochements si bizarres qu'ils soient, fait remarquer que ce combat a eu lieu le lendemain du jour anniversaire de la bataille de Montebello. Je le veux bien.

Un de nos confrères, bien connu surtout dans le monde de la chronique, Emile Solié, vient de mourir à la maison Dubois. Il avait cinquante-sept ans. En ces derniers temps il écrivait des courriers de villes d'eaux, et on était assuré, en allant à Monaco, de le rencontrer prenant sa part de soleil. C'était le fils du fameux ténor Solié qui chantait sous le premier Empire.

LÉON GUILLET.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 18 au 24 Mai 1874.

GOLFE JUAN. b. *Résurrection*, français, c. Ciaï, sable.
 NICE. b. *St-Jean*, id. c. Barral, id.
 GOLFE EZA. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, chaux.
 NICE. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, sable.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Gabriel, id.
 ID. b. *l'Heureux*, id. c. Massa, id.
 MARSEILLE. b. *Trois cousines*, id. c. Jacquet, briques tuiles et planches.
 GOLFE JUAN. b. *Joseph et Marie*, id. c. Laurent, sable.
 ID. b. *l'Alexandre*, id. c. Grisole, id.
 ID. b. *l'Indus*, id. c. Testori, id.
 NICE. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 ID. b. *St-Jean*, id. c. Barral, id.
 GOLFE EZA. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, chaux.

Départs du 18 au 24 Mai 1874.

NICE. yacht, *l'Hirondelle*, national, appartenant à S. A. S. le Prince Albert, sur lest.
 VILLEFRANCHE. b. *Résurrection*, français, c. Ciaï, id.
 ID. b. *St-Jean*, id. c. Barral, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 ID. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Gabriel, id.
 VILLEFRANCHE. b. *l'Heureux*, id. c. Massa, id.
 FINALE. b. *Antoine Saccone*, italien, Saccone, id.
 ID. b. *Conception*, id. c. Saccone, débris de fer et verreries.
 GOLFE JUAN. b. *Joseph et Marie*, français, c. Laurent, sur lest.
 ID. b. *l'Alexandre*, id. c. Grisole, id.
 ID. b. *l'Indus*, id. c. Testori, id.
 VILLEFRANCHE. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 ID. b. *St-Jean*, id. c. Barral, id.

Étude de M^e Henry LEYDET, Notaire,

Avocat près le Tribunal Supérieur de la Principauté.

VENTE DE BIENS DE MINEURS.

En vertu de l'Ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté à la date du 23 mai 1874, et sur la mise à prix fixée par M. l'Avocat Général.

Il sera procédé le 25 juin prochain, jour de jeudi, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur au Palais de Justice à Monaco, à la vente aux enchères publiques de trois lots de terrain dépendant d'une pièce de terre sise à Monaco au quartier Costa; la dite pièce de terre dénommée domaine de Rocqueville, confrontant dans son ensemble au nord et à l'est la rue de Moneghetti (Turbie), au midi la route de Menton, à l'ouest les jardins de la villa Dusautoy, la dite villa appartenant aujourd'hui à M. Alexandre de Zlotnicki. Les trois lots dont s'agit sont formés de la manière suivante: Le 1^{er} lot: de la parcelle numéro 1 du plan de la propriété déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, ainsi

qu'il sera dit ci-après. Cette parcelle d'une contenance de 330 mètres carrés, confronte, au nord, à la parcelle numéro 15, à l'est, à la parcelle numéro 2, à l'ouest aux jardins de la villa Dusautoy, au midi, à la route de Menton.

Le 2^{me} lot: de la parcelle numéro 4.

Cette parcelle, d'une contenance de 640 mètres 11 centimètres carrés, confronte, au nord, au numéro 12, à l'ouest, au numéro 3, à l'est, à l'entrée de la propriété, au midi, à la route de Menton.

Le 3^{me} lot: des parcelles numéros 15, 16 et 20 du plan.

Ces parcelles, d'une contenance ensemble de 1753 mètres carrés, confrontent, au midi à la parcelle numéro 4, à l'est, aux parcelles numéros 14 et 17 et à la route de la propriété, au nord, à la parcelle numéro 29 et à l'ouest, aux jardins de la villa Dusautoy.

La mise à prix du 1^{er} lot est de 5,280 francs à raison de 16 francs le mètre carré.

La mise à prix du 2^{me} lot est de 10,241 francs 75 centimes à raison de 16 francs le mètre carré.

La mise à prix du 3^{me} lot est de 28,048 francs à raison de 16 francs le mètre carré.

La pièce de terre d'où sont détachés les lots ci-dessus désignés, dépend des successions réunies de M. François-Christophe-Edmond de Kellermann, duc de Valmy, et de M. le comte Paul de Fersen. Elle est aujourd'hui la propriété de M^{me} Henriette de Kellermann, fille et unique héritière de M. le duc de Valmy surnommé, épouse autorisée de M. Marino Caracciolo, prince Ginetti, demeurant et domiciliés ensemble à Rome; et des enfants mineurs de M. le comte de Fersen, M. Paul Alexis comte de Fersen et M^{me} Anna Olga de Fersen, placés tous les deux sous la tutelle de M. Alexis Gregorewitch de Plestcheyeff, capitaine de hussards dans la garde impériale russe, domicilié à Monaco.

M. et M^{me} la princesse Ginetti et M. de Plestcheyeff ayant élu domicile à Monaco, chez M. Ernest-Alphonse Lestiboudois, propriétaire, leur fondé de pouvoirs;

M^{me} la princesse Ginetti, libre de ses droits, s'étant jointe volontairement aux mineurs pour faire procéder à la vente.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente et le plan parcellaire de la pièce de terre dont s'agit ont été déposés au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le 23 mai 1874.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Lestiboudois, villa Strafforelli, quartier des Moulins, à Monaco, ou à M^e Leydet, avocat au dit Monaco.

Monaco, le 25 mai 1874.

LEYDET, Avocat.

A VENDRE

Une voiture panier avec son attelage. Prix modéré. S'adresser à l'Imprimerie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE ET HAUTE ITALIE. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distan. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	473 mixt.	475 mixt.	477 mixt.	481 dirt.	479 mixt.	487 mixt.	501 mixt.
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.								
240	29 55	22 15	16 25	Marseille				mat.	7 50	6 41	1 15
173	21 30	16	11 70	Toulon	mat.	mat.	6 40	9 50	10 05	3 04	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 05	9 06	11 26	1 40	3 04	7 16	
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée	8 05	10 04	12 23	2 31	4 02	8 14	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer	8 16		12 48	2 45	4 36	8 24	soir.
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu	8 30		1 01	2 57	4 50	8 37	6 54
7	» 85	» 65	» 45	Eze	8 37		1 08	» »	4 57	8 44	7 05
»	» 70	» 55	» 35	Monaco	8 45		1 19	» »	5 09	8 52	7 12
2	» 55	» 35	» 15	Monte Carlo	9 03		1 35	3 23	5 25	9 07	7 20
10	1 20	» 90	» 65	Menton, heure de Paris	9 08		1 41	3 29	5 31	9 13	7 34
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille	9 33		2 10	3 50	5 56	9 32	7 40
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, heure de Rome	10 45		4 07	5 58	6 16	soir.	7 58
					6 05		10 20	11 10			soir.

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distan. kilom.	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.	STATIONS	473 mixt.	475 mixt.	477 mixt.	481 dirt.	479 mixt.	487 mixt.	501 mixt.
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris	8 13			12 15	soir.	7 05	10 15
10	1 20	» 90	» 65	Menton	8 38		11 01	12 40	4 15	7 37	10 40
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	8 57		11 21	12 58	4 48	8 00	11 03
»	» 55	» 35	» 15	Monaco	9 05		11 33	1 04	4 54	8 07	11 10
7	» 85	» 65	» 45	Eze	9 19		11 47	1 18	5 08	8 21	
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu	9 27		11 55		5 16	8 29	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer	9 42		12 02	1 30	5 23	8 39	11 33
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée	9 55		12 15	1 43	5 36	8 52	11 46
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	6 08		10 15	12 33	2 08	5 50	9 04
173	21 30	16	11 70	Toulon	7 19		11 28	1 43	3 15	6 47	10 04
240	29 55	22 15	16 25	Marseille	12 04		4 12	7 30	7 20	soir.	soir.
					3 45		6 25	10 35	9 45		

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE GRÉOULX

EAUX SULFUREUSES BROMO-IODURÉES, TEMPÉRATURE 36° 5 CENT^{es}

Ouverture le 1^{er} Mai.

On se rend à Gréoulx par la ligne du chemin de fer de Marseille aux Alpes, en passant par Rognac, Aix, Pertuis et Mirabeau.

Un service spécial d'omnibus, partant de cette dernière station, conduit directement à l'établissement de Gréoulx.

Les voyageurs venant de l'Ouest et du Nord de la France, doivent gagner la station de Mirabeau en prenant l'embranchement du chemin de fer des Alpes à Avignon. — On peut également se rendre à Gréoulx par le service des Messageries Poulin (courrier de Digne) qui part tous les soirs de Marseille, sur le cours.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Directeur, à Gréoulx (Basses-Alpes).

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions que les Établissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.

En vente à l'Imprimerie du Journal, rue de Lorraine, 13:

SOUVENIR DE MONACO
ALBUM-PHOTOGRAPHIQUE. — PRIX: 10 FRANCS.